
Communiqué – Pour diffusion immédiate

**ACCÈS DIFFICILE AU MARCHÉ DU TRAVAIL POUR LES MEMBRES
D'ORDRES PROFESSIONNELS IMMIGRANTS
APPARTENANT À UNE MINORITÉ VISIBLE**

Montréal, le 15 décembre 2016 – Un membre d'ordre professionnel immigrant formé à l'étranger et appartenant à une minorité visible accède plus difficilement à un premier emploi dans sa profession qu'un professionnel immigrant formé à l'étranger n'appartenant pas à une minorité visible.

C'est ce que révèle une enquête exploratoire commandée par le Conseil interprofessionnel du Québec et réalisée par l'Institut de recherche sur l'intégration professionnelle des personnes immigrantes (IRIPI), auprès de membres d'ordres professionnels formés à l'étranger (*PFÉ*) exerçant la profession de chimiste, de comptable professionnel agréé, d'ingénieur et de technologue professionnel.

Ainsi, l'enquête indique qu'au moment où elle a été menée (hiver 2016), 70% des *PFÉ* répondants ayant déclaré ne pas appartenir à une minorité visible occupaient un emploi dans leur profession, comparativement à 56 % des répondants appartenant à une minorité visible.

Par ailleurs, seulement 62 % des *PFÉ* répondants des quatre professions ciblées occupaient un emploi dans leur profession.

« Le marché du travail tarde donc à s'ouvrir pour ces personnes immigrantes, ce qui est surprenant puisqu'elles ont obtenu la pleine reconnaissance de leurs compétences par un ordre professionnel et possèdent le permis qui sanctionne ces compétences », déclare Jean-François Thuot, directeur général du Conseil interprofessionnel.

« Ces chiffres confirment plusieurs autres recherches révélant qu'à qualifications égales, les personnes appartenant au groupe des minorités visibles ont plus de difficultés que celles n'appartenant pas à ce groupe à accéder à un emploi qualifié », déclare Thomas Gulian, directeur de l'IRIPI.

L'an dernier, 15% des permis délivrés par les 46 ordres professionnels l'ont été à des candidats formés à l'étranger. Ce pourcentage peut atteindre 25% des permis délivrés dans certaines professions, comme c'est le cas chez les ingénieurs et les agronomes.

L'enquête a été réalisée avec la collaboration de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain et le Réseau national des organismes spécialisés dans l'intégration en emploi des nouveaux immigrants (ROSINI), et grâce à la participation financière du Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (Québec).

« Notre enquête montre l'importance d'un arrimage avec les employeurs afin de développer des pratiques et des outils facilitant l'intégration en emploi des professionnels formés à l'étranger. Plusieurs solutions sont d'ailleurs proposées tant par les professionnels immigrants interrogés que par les employeurs et les conseillers en emploi ayant participé à l'enquête », précise M. Thuot.

Quelques tendances observées
62 % de tous les PFÉ répondants des quatre professions ciblées occupaient un emploi dans leur profession au moment de l'enquête.
74,2 % de ceux qui occupent un emploi dans leur profession ont pu accéder à un premier emploi dans leur profession en moins d'une année après l'obtention de leur permis.
70% des PFÉ déclarant ne pas appartenir à une minorité visible occupent un emploi dans la profession alors que 56,% des PFÉ appartenant à une minorité visible occupent un emploi dans la profession.
Parmi les PFÉ étant actuellement sans emploi, la proportion de ceux faisant partie des minorités visibles est supérieure de 10 points à celle des individus ne faisant pas partie des minorités visibles, respectivement 47.5% contre 37%.

À propos du Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec regroupe les 46 ordres professionnels qui comptent 385 000 membres. Le Conseil est voué à l'amélioration du système professionnel, selon les valeurs qui rassemblent les ordres et en fonction de l'intérêt public. Il agit également à titre d'organisme-conseil auprès du gouvernement en vertu du *Code des professions*.

À propos de l'IRIPI

L'IRIPI est un centre collégial de transfert de technologie en pratiques sociales novatrices (CCTT-PSN), affilié au Collège Maisonneuve. Son domaine d'expertise est l'intégration sociale et professionnelle des personnes immigrantes. Son

mandat spécifique est de répondre aux besoins ciblés par les milieux d'accueil des immigrants, c'est-à-dire les organisations en lien avec l'intégration professionnelle (organismes publics, parapublics ou communautaires, entreprises, cégeps, ordres professionnels, etc.).

– 30 –

Sources : Conseil interprofessionnel du Québec et IRIPi

Informations

Laurie Mercier
Conseil interprofessionnel du Québec
514 288-3574, poste 224
lmercier@professions-quebec.org

Line Légaré
Directrice des communications
Collège de Maisonneuve
514-254-7131